

@COM.CHABRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1210 Avenue de Toulouse,
82000 MONTAUBAN
953 782 786 RCS MONTAUBAN

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

La société @COM.SUD DU LOT, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par sa Présidente la société MATHED, elle-même représentée par Monsieur Jean-François LAMINE,

Détenant 1 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée @COM.CHABRIE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société @COM.CHABRIE et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22.1 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Modification des modalités de pouvoirs du Directeur Général,
- Modification corrélative de l'article 16-B des statuts,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide à l'unanimité de modifier les modalités de pouvoirs détenus par le Directeur Général.

DEUXIEME DECISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 16-B des statuts, en remplaçant le paragraphe quatre par les deux phrases suivantes :

« Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure.

Le Directeur Général dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers. Sa rémunération est fixée par la collectivité des associés. »

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de la société MOC@ de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme à l'unanimité en qualité de nouvelle Présidente, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société MATHED, Société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 34 Boulevard Louis Jean Malvy 46200 SOUILLAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 942 791 609 RCS CAHORS, représentée par son gérant Monsieur Jean-François LAMINE.

Monsieur Jean-François LAMINE, au nom de la société MATHED qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, nomme en qualité de Directrices Générales, sans limitation de durée, sans qu'elles puissent toutefois excéder celle du mandat de la Présidente, les deux sociétés suivantes :

- **La société TARED**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 990 Route de Molières 82270 MONTPEZAT-DE-QUERCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 942 671 835 RCS MONTAUBAN, représentée par son gérant, Monsieur Guillaume HONTARREDE,
- **La société @COCO'NUTS EXPERTISE COMPTABLE**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 176 Impasse du Pech Saint-Martin 46140 PARNAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 942 899 220 RCS CAHORS, représentée par son gérant, Monsieur Guillaume BARRAUD,

Conformément aux dispositions des statuts, les sociétés **TARED** et **@COCO'NUTS EXPERTISE COMPTABLE** disposeront des mêmes pouvoirs que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, **les sociétés TARED ET COCO'NUTS EXPERTISE COMPTABLE** aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Guillaume HONTARREDE, au nom de **la société TARED** qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

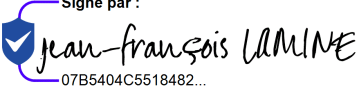
Monsieur Guillaume BARRAUD, au nom de **la société @COCO'NUTS EXPERTISE COMPTABLE** qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

La société @COM.SUD DU LOT Représentée par M. Jean-François LAMINE Signé par :  07B5404C5518482...	La société @COCO'NUTS EXPERTISE COMPTABLE Représentée par M. Guillaume BARRAUD « Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale » Signé par :  A33B7FE89EA1411...
La société MATHED Représentée par M. Jean-François LAMINE « Bon pour acceptation des fonctions de Présidente » Signé par :  07B5404C5518482...	La société TARED Représentée par M. Guillaume HONTARREDE « Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale » DocuSigned by:  3AE2087B00BF448...